

## **KEYRUS**

Société Anonyme

155, rue Anatole France  
92300 Levallois-Perret

---

**Attestation des commissaires aux comptes  
sur les informations communiquées dans le  
cadre de l'article L.225-115 4° du code de  
commerce relatif au montant global des  
rémunérations versées aux personnes les  
mieux rémunérées pour l'exercice clos le  
31 décembre 2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

RBA SA  
5, rue de Prony  
75017 Paris

## **KEYRUS**

Société Anonyme  
155, rue Anatole France  
92300 Levallois-Perret

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de  
commerce relatif au montant global des rémunérations versées  
aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le  
31 décembre 2018**

*Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2018*

A l'assemblée générale de la société Keyrus,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du Conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2.164.831 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés



Benjamin HAZIZA

RBA SA



Robert BELLAÏCHE

## ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées (article L.225-115) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 2.164.831 Euros.

Fait à Levallois, le 26 avril 2019

**Eric COHEN**

Président du Conseil d'Administration

